
Politique relative aux risques en matière de durabilité et ESG

Le présent document a été rédigé afin de décrire la manière dont les critères extra-financiers sont pris en compte dans le processus de sélection et de gestion des actifs des portefeuilles gérés par La Financière Responsable.

Le document répond aux dispositions suivantes :

- Article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication **d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers** (« SFDR ») ;
- Article 29 de la Loi française n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.

Sommaire général

Règlement SFDR :

Contexte, objectifs, définitions et classification

Identification des risques ESG et de durabilité

Principaux risques ESG et de durabilité

Réduction de l'exposition aux risques ESG et de durabilité

Prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité

Récapitulatif des supports de communication

Contrôles

Article 29 de la loi Energie-Climat :

Contexte, objectifs, définitions et classification

Identification des risques ESG et de durabilité

Annexes

I. Contexte, objectifs, définitions et classification

1) Contexte et objectifs :

Conformément à l'article 3 du règlement (EU) 2019/2088 (« *Sustainable Finance Disclosure* » ou « SFDR ») et à l'article L. 533-22-1 du Code Monétaire et Financier (issu de l'article 29 de la Loi Énergie-Climat), La Financière Responsable publie sur son site internet des informations concernant sa politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans son processus de prise de décision en matière d'investissement.

L'objectif de la présente politique est de renforcer la transparence sur la manière dont La Financière Responsable (ci-après « LFR ») intègre les risques pertinents en matière de durabilité, importants ou susceptibles de l'être, dans son processus de prise de décision d'investissement.

La politique repose sur un principe de double matérialité :

- Risque en matière de durabilité : les effets que peuvent avoir des événements extérieurs en matière de durabilité sur le rendement du **produit financier**. C'est-à-dire la manière dont La Financière Responsable intègre, dans sa politique de gestion des risques, les effets que pourraient avoir ces événements sur le rendement du produit financier ;
- Incidences négatives en matière de durabilité : impact des investissements réalisés sur les facteurs de durabilité externes. C'est-à-dire la **façon de s'assurer** que les investissements réalisés ne causent pas de préjudice important sur les aspects environnementaux et sociaux (externalités négatives induites).

Le Parlement Européen et le Conseil de l'UE considèrent, entre autres, que « la prise en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissement (...) peut apporter des avantages au-delà des marchés financiers. Elle peut renforcer la résilience de l'économie réelle et la stabilité du système financier. Ce faisant, elle peut avoir à terme une incidence sur le rapport risque/rendement des produits financiers (...) »

2) Définitions :

a) Risque de durabilité

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait

avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité sont relatifs aux questions :

- Environnementales telles que les changements climatiques, effondrement de la biodiversité ;
- Sociales telles que la gestion du personnel et le respect du Droit du Travail ;
- Liées aux pratiques de gouvernance telles que le respect des droits de l'Homme et la lutte contre la corruption.

La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de La Financière Responsable, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs.

Le risque de durabilité peut représenter un risque en lui-même, soit avoir un impact sur d'autres risques : risques de marché, opérationnels, de contrepartie, etc. **L'exposition à ce risque dépend également de la capacité des émetteurs à adapter leur modèle d'affaires face aux enjeux de durabilité.**

À long terme, il semble probable que les risques de durabilité aient un impact croissant sur les performances des produits financiers. Les risques de durabilité recouvrent des notions diverses relatives aux changements climatiques et leurs conséquences, **à l'effondrement de la biodiversité, etc.**

Pour aller plus loin, il est recommandé de consulter les rapports publics de **différents groupes d'experts** internationaux : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), etc.

Dans cette politique relative aux risques en matière de durabilité, rendue **publique en application de l'article 3 du règlement du Parlement européen et du Conseil sur la publication d'informations relatives aux investissements durables et aux risques en matière de durabilité et modifiant la directive (UE) 2016/2341**, La Financière Responsable inclue une information sur les risques associés aux changements climatiques ainsi que sur les risques liés à la biodiversité.

b) Risques environnementaux

Il s'agit des **risques physiques**, qui résultent des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques, comme par exemple :

- La perte de valeur des titres, détenus par les portefeuilles gérés et/ou conseillés, émis par des entités touchées par ces événements notamment liés au climat (hausse du niveau des eaux, etc.) ;
- **L'augmentation** de la fréquence et du coût des sinistres pour les assureurs aux assurés.

Le changement climatique ou la perte de biodiversité sont intégrés à ce risque.

Il s'agit également des **risques de transition**, qui résultent des ajustements menés **en vue d'une transition** de notre société moderne vers un futur plus durable. Cela correspond à l'exposition des émetteurs aux évolutions induites par la transition écologique, notamment les objectifs environnementaux définis par le règlement « Taxonomie », en particulier lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement.

Ces risques sont liés par exemple à :

- Une dépréciation voire un blocage des actifs (« *stranded assets* »), à la **suite d'évolutions réglementaires** qui viendraient pénaliser, voire interdire, certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre (GES) ou non conformes aux objectifs environnementaux fixés ou encore liés au changement climatique ;
- Des pertes faisant suite à la fin de certaines activités financées jugées trop polluantes ou émettrices de GES ;

Le Règlement Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental (« Activités Durables »).

Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

1. **L'atténuation des changements climatiques,**
2. **L'adaptation aux changements climatiques,**
3. **L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,**
4. La transition vers une économie circulaire,
5. La prévention et la réduction de la pollution,
6. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer **qu'elle contribue substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs, qu'elle ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs** (principe dit du « DNSH »),

« Do No Significant Harm ») et qu'elle est exercée dans le respect des garanties minimales prévues à l'Article 18 du Règlement Taxonomie.

À la date de rédaction de ce document, les objectifs 1 et 2 sont entrés en vigueur.

Enfin, ces risques de durabilité liés à l'environnement peuvent également atteindre les risques de responsabilité induits (risques juridiques et/ou de réputation), liés aux conséquences financières des demandes de compensation auprès des sociétés financées de la part de ceux qui subissent des dommages dus à ces risques, comme par exemple :

- Des investissements finançant le développement d'industries et d'activités polluantes, fortement émettrices de GES ou jugés non conformes aux objectifs environnementaux fixés ;
- Des assurances professionnelles, responsabilité civile exploitant, construction d'infrastructures.

c) Risque social

Le risque social concerne l'analyse de la relation de l'entreprise avec ses parties prenantes afin de favoriser la cohésion sociale : employés, clients, partenaires et fournisseurs, société civile. Il inclut notamment la protection des salariés en matière de santé et de sécurité, la lutte contre les discriminations, le bien-être au travail, le respect des droits humains au sein de la chaîne d'approvisionnement ou encore l'approche philanthropique de l'entreprise, ses relations avec les communautés locales, la satisfaction client, etc.

d) Risque de gouvernance

Le risque de gouvernance englobe aussi bien la compétence de l'équipe dirigeante de l'entreprise, la structure de la politique de rémunération du directeur général ou sa légitimité, que l'existence de contre-pouvoirs, notamment lorsque les fonctions de président et de directeur général sont cumulées. L'évaluation de ce dernier point passe par l'analyse des rapports de l'entreprise avec ses parties-prenantes, de la composition des conseils d'administration, l'adéquation des profils des administrateurs avec les besoins de l'entreprise, leur indépendance, le respect des actionnaires minoritaires, le respect des obligations fiscales et l'éthique des affaires ou encore l'engagement de l'entreprise sur les sujets de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

e) Incidences négatives en matière de durabilité (PAI)

Les principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI pour « *principal adverse impacts* ») sont relatives aux incidences des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs, importants ou susceptibles de l'être, sur les facteurs de durabilité (questions environnementales, sociales et liées aux pratiques de gouvernance).

Le règlement SFDR définit une liste d'indicateurs PAI obligatoires et facultatifs à suivre par les investisseurs d'actifs mobiliers (titres de sociétés). Ils couvrent les trois piliers E, S et G :

- Les émissions de gaz à effet de serre (6 indicateurs) ;
- La biodiversité (1 indicateur) ;
- **L'eau** (1 indicateur) ;
- Les déchets (1 indicateur) ;
- Les questions sociales et de personnel (5 indicateurs + 8 facultatifs) ;
- Les émissions de polluants atmosphériques (4 indicateurs facultatifs) ;
- La performance énergétique (1 indicateur facultatif) ;
- **L'eau, déchets et autres matières (10 indicateurs facultatifs)** ;
- Titres verts (1 indicateur facultatif) ;
- **Droits de l'Homme (6 indicateurs facultatifs)** ;
- Lutte contre la corruption (3 indicateurs facultatifs)

Un premier exercice de reporting annuel incluant les indicateurs obligatoires a lieu d'ici la fin juin 2023.

3) Classification :

Le règlement SFDR introduit une classification des produits financiers selon l'intégration des risques de durabilité et la considération des incidences négatives en matière de durabilité en trois catégories :

Positionnement des fonds de LFR



L'approche extra-financière et l'application de critères ESG dans le processus d'investissement des fonds sont suffisamment engageants pour faire l'objet d'une communication centrale¹, au sens de la position-recommandation AMF DOC-2020-03 pour les OPCVM gérés par LFR relevant des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Un tableau récapitulatif des fonds gérés et conseillés ainsi que leur catégorisation selon la classification SFDR est disponible en annexe 1.

¹ À l'exception du fonds Enjeux Croissance Monde, fonds nourricier du fonds maître Russell Investments World Equity Fund.

II. Identification des risques ESG et de durabilité (Art.3 SFDR)

1) Activités concernées

La Financière Responsable fournit les services suivants soumis à des risques en matière de durabilité, **conformément à sa grille d'agrément** :

Gestion collective	Gestion d'OPCVM	<input checked="" type="checkbox"/>
Services d'investissement	La gestion de portefeuille pour le compte de tiers	<input checked="" type="checkbox"/>
	Le conseil en investissement	<input checked="" type="checkbox"/>

La Financière Responsable applique la présente politique dans la gestion des supports financiers suivants :

- LFR Euro Développement Durable ISR ;
- LFR Actions Solidaires ISR ;
- LFR Inclusion Responsable ISR.

Les développements de la présente politique qui suivent **ne s'appliquent** pas à l'OPCVM Enjeux Croissance Monde, fonds nourricier du fonds maître Russell Investments World Equity Fund géré par Carne Global Fund Managers (Ireland) Limited.

2) Exposition à des risques ESG ou de durabilité

Les aspects extra-financiers (ESG) et liés aux risques de durabilité peuvent avoir des effets importants sur la valeur des entreprises et de leurs titres. À long terme, il semble probable que ces effets augmentent sur les entreprises et les instruments financiers.

La Financière Responsable considère qu'ils doivent être intégrés dans l'analyse au même titre que les indicateurs financiers plus courants, et ce, afin de pouvoir se constituer une vision plus complète de la valeur, du risque et de la performance potentielle des investissements réalisés.

Face aux enjeux de développement durable, La Financière Responsable a développé une méthode de gestion unique propriétaire : la Gestion Intégrale IVA® – *Integral Value Approach*. Une approche de convictions qui consiste à **intégrer de manière équilibrée les aspects relatifs à la stratégie de l'entreprise** selon les travaux de Michael Porter sur la Stratégie Générique des Entreprises, les éléments extra-financiers et financiers. La prise en compte des critères ESG dans la méthode IVA® contribue à une meilleure connaissance du métier et des

pratiques managériales, sociales et environnementales concrètes des entreprises. Ainsi, les équipes de La Financière Responsable sélectionnent dans les portefeuilles gérés selon cette approche des entreprises de croissance engagées dans une démarche de développement durable.

La Financière Responsable gère essentiellement des portefeuilles **d'actions d'entreprises européennes cotées** pour les fonds LFR Euro Développement Durable ISR et LFR Inclusion Responsable ISR ; Et une part de titres non cotés **d'entités de l'Economie Sociale et Solidaire** (agrées ESUS ou « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » par les services de l'Etat français) pour LFR Actions Solidaires ISR.

À l'exception du fonds Enjeux Croissance Monde, fonds nourricier du fonds maître Russell Investments World Equity Fund, compartiment de la SICAV Russell Investment Company II PLC qui investit en actions internationales.

3) Fréquence de revue de cette analyse d'exposition

La recherche de La Financière Responsable est menée intégralement en interne **par l'équipe de gérants-analystes**. Cette équipe est composée de 1 responsable de la gestion, 3 gérants-analystes, 1 chargé des techniques ISR et un analyste en **stratégie d'entreprise**. Dans ce cadre, elle **revoit son analyse d'exposition** à différentes occasions :

- **Les critères d'analyse ESG et le statut ISR (selon notre typologie) d'une valeur en portefeuille** sont actualisés et révisés chaque année. **L'actualisation ESG est réalisée par l'analyste/gérant qui suit la valeur à partir des dernières informations ESG publiées par l'entreprise ou communiquées via le questionnaire ISR annuel de La Financière Responsable : la mise à jour ESG fait l'objet d'une note de synthèse** réalisée par le gérant-analyste ; le volet ESG de la fiche valeur fait alors **l'objet d'une actualisation** précise et datée ;
- **Les bases de données ESG de La Financière Responsable font l'objet de campagnes de mises à jour régulières**. Dans le cadre de la mise à jour **annuelle de l'Empreinte Ecosociale**, plus de 240 entreprises sont interrogées. À ce jour, la base de données comprend un historique de 174 indicateurs (68 sociaux, 39 environnementaux et 67 liés aux pratiques de gouvernance).
Concernant la base 2ID® (Inclusion Indicators Database®), dédiée au fonds LFR Inclusion Responsable ISR, **des campagnes d'envois du questionnaire « Handicap au Travail »** sont envoyés tous les 2 ans.

- Lors de la mise à jour « intégrale » (ESG + stratégie + financier) des « fiches valeur » des sociétés suivies par La Financière Responsable (au minimum **tous les 3 ans**), **l'évaluation ESG des entreprises est actualisée et**, éventuellement, révisée suivant les nouveaux éléments portés à la connaissance des analystes ;
- Les gérants-analystes déterminent les domaines analysés dans le cadre de la Gestion Intégrale IVA® de manière évolutive, et réalisent un travail **de veille active dans le but d'enrichir continuellement leurs définitions (notamment en ce qui concerne les évolutions en termes d'obligations réglementaires, efforts et autres démarches d'amélioration réalisées par les entreprises)**. Les critères et la méthodologie sont adaptés et enrichis **en continu par l'équipe de gestion, sous la supervision du Responsable de Gestion** ;
- **Dès lors qu'une controverse susceptible d'aller à l'encontre des principes ISR de La Financière Responsable est identifiée sur une société suivie, celle-ci fait l'objet d'une analyse approfondie qui peut entraîner une rectification de l'appréciation ISR de l'entreprise.**

III. Principaux risques ESG et de durabilité

La Financière Responsable exerce, essentiellement, une activité de gestion traditionnelle **de sélection d'actions**, principalement cotées.

Les entreprises font face à des risques de durabilité variables selon leur secteur **d'activité, leur avancée du modèle d'affaires vis-à-vis** de la réglementation et de la transition, leur exposition aux risques physiques, etc.

1) Suivi des indicateurs de risques extra-financiers pertinents

Dans le cadre de l'analyse extra-financière effectuée par l'équipe de gestion, les indicateurs ESG suivants peuvent être pris en compte (liste non exhaustive) :

- La part des déchets recyclés ;
- **La part de consommation d'énergie** provenant de sources renouvelables ;
- Les émissions de gaz à effet de serre en équivalent CO² (en absolu ou en intensité) ;
- **La consommation d'énergie** ;
- **La consommation d'eau** ;
- La part des contrats à durée déterminée ;
- **Le taux d'absentéisme** ;
- Le taux de gravité des accidents du travail ;
- **Le nombre d'heures de formation des salariés** ;

- Le **pourcentage d'actionariat salarié** ;
- La **séparation des fonctions de président et de directeur général** ;
- Le **taux de croissance annuelle des effectifs** ;
- **L'intégration de critères extra-financiers** dans les politiques de rémunération des dirigeants exécutifs ;
- La **participation à l'initiative du Pacte Mondiale de l'ONU** ;
- La **part d'administrateurs indépendants** ;
- Le **taux de féminisation des comités exécutifs**.

Ces indicateurs sont issus de **l'Empreinte Ecosociale®** qui comprend plus de 170 indicateurs.

Ci-dessous deux tableaux résumant les principaux risques environnementaux et sociaux identifiés, leur probabilité de survenance globale estimée, horizon de **temps de réalisation de l'aléa** estimé et impact potentiel estimé sur la valeur des titres des émetteurs concernés **au sein de l'univers d'investissement**.

2) Principaux risques environnementaux

Risques	Sous-risques	Probabilité	Horizon	Impact potentiel
Risques physiques	- Risques en matière de pollution	Moyenne	Moyen terme	Important
	- Risques de transition liés aux réglementations en matière d'énergie	Importante	Court terme	Moyen
	- Risques liés à la dégradation de la qualité de l'eau	Moyenne	Moyen terme	Moyen
	- Risques en matière d'amiante	Faible	Moyen terme	Moyen
	- Risques d'inondation	Moyenne	Moyen terme	Moyen
	- Risques liés au changement climatique : événements climatiques extrêmes, hausse des températures, etc.	Forte	Moyen terme	Important
	- Risques de montée des eaux	Importante	Moyen terme	Moyen
	- Risques d'accélération de la perte de biodiversité	Importante	Court terme	Moyen
Risques de transition	- Risques de transition liés aux réglementations en matière d'énergie ou de changement climatique	Importante	Court terme	Important
Risques de responsabilité	- Risques liés à des activités présentant un risque de controverses voire de contentieux	Moyenne	Court terme	Important

3) Principaux risques sociaux et de mauvaise gouvernance

Risques	Sous-risques	Probabilité	Horizon	Impact potentiel
Risques sociaux	- Risques liés au manque de diversité et d'égalité des chances pour tous	Moyenne	Moyen terme	Moyen
	- Risques liés au manque de participation des salariés dans les processus de décisions	Moyenne	Moyen terme	Moyen
	- Risques liés au manque de formation continue et de développement professionnel	Moyenne	Moyen terme	Moyen

	- Risques liés à un environnement non multigénérationnel	Moyenne	Moyen terme	Faible
	- Risques liés à un manque d'équilibre vie professionnelle-vie privée	Moyenne	Moyen terme	Moyen
	- Risques liés aux pandémies et au travail à distance	Importante	Court terme	Moyen
Risques de gouvernance	- Risques liés à la structure de gouvernance	Moyenne	Moyen terme	Moyen
	- Risques liés à la rémunération des dirigeants,	Moyenne	Moyen terme	Moyen
	- Risques liés aux conventions réglementées	Moyenne	Moyen terme	Moyen
	- Risques technologiques : substitution des produits et services existants vers des alternatives plus efficaces	Moyenne	Court terme	Important
	- Risques de réputation : stigmatisation de secteurs d'activités, controverses, etc.	Faible	Moyen terme	Moyen
	- Risques de marché : changement de comportement des consommateurs, hausse des coûts, etc.	Moyenne	Moyen terme	Moyen
	- Risques en matière de corruption	Moyenne	Moyen terme	Important

IV. Réduction de l'exposition aux risques ESG et de durabilité

1) Définition des objectifs recherchés

La Financière Responsable sélectionne les émetteurs de ses portefeuilles gérés ou conseillés sur la base de critères extra-financiers et selon une méthodologie ISR propriétaire la « Gestion Intégrale - IVA® ». Cette approche allie la mise en œuvre d'une stratégie « d'Investissement Socialement Responsable » et d'une rentabilité financière en cherchant à dégager une performance nette de frais supérieure à l'indice de référence des fonds sur la durée de placement recommandée.

Plus précisément, la sélection des valeurs est effectuée sur la base des analyses stratégique, extra-financière (ESG) et financière, à travers une approche dite « *Best-in-universe* ». Cette approche ISR consiste à privilégier les sociétés les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels, puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés plus vertueux seront plus représentés.

Afin de concilier ces convictions, la gestion de La Financière Responsable a mis en place des objectifs financiers et extra-financiers communs à tous les fonds labellisés ISR :

- Réaliser une performance financière supérieure à celle de l'indice de référence (n'intégrant pas de dimension ESG) sur la période d'investissement recommandée ;
- Dégager une croissance équilibrée et durable, permettant à l'ensemble des parties prenantes (personnel, environnement, clients, fournisseurs,

société civile, actionnaires et entreprise elle-même) de bénéficier de **l'expansion économique** ;

- Encourager la transition vers une économie durable en visant une majorité d'entreprises signataires du **Global Compact** au sein des fonds. Le **Global Compact** est une initiative de l'Organisation des Nations Unies en faveur d'un engagement pour le développement durable, la lutte contre la corruption et le respect des Droits de l'Homme.
- Prendre en compte l'impact climatique de ses investissements par une empreinte carbone des portefeuilles inférieure ou égale à celle de l'indice de référence.
- **S'ancrer dans l'économie réelle** en sélectionnant des entreprises plus dynamiques en termes d'emplois que celles composant l'indice de référence.
- **Veiller à sélectionner, dans ses fonds, une majorité d'entreprises ayant mis en place des critères de Responsabilité Sociale et Environnementale** dans les politiques de rémunération des dirigeants de manière à privilégier les entreprises démontrant un engagement de la part de son management envers le développement durable

Plus spécifiquement pour le fonds LFR Inclusion Responsable ISR, La Financière Responsable se fixe également comme objectif complémentaire :

- **Encourager les entreprises à renforcer l'emploi et l'inclusion des personnes en situation de handicap.**

À ces objectifs ESG définis dans le cadre du processus ISR des fonds de La Financière Responsable s'ajoutent également **deux indicateurs de durabilité pour les fonds classés Article 9 SFDR**. Ils permettent de mesurer l'atteinte de **l'objectif d'investissement durable** définis pour ces fonds :

- **Un indicateur environnemental : la consommation annuelle d'énergie des entreprises sélectionnées, exprimée en Mwh/M€ de chiffre d'affaires. L'objectif est de démontrer la qualité de la sélection effectuée.**
- **Un indicateur social : la progression d'une année sur l'autre des effectifs employés.** Cet indicateur paraît être le plus signifiant au regard à la fois du style de gestion (valeurs de croissance) de LFR et le dynamisme des entreprises sélectionnées **au service de l'économie réelle.**

La documentation réglementaire, le prospectus incluant les annexes précontractuelles prévues par le règlement SFDR, le règlement, le DIC PRIIPS ainsi que le Code de Transparence des fonds labellisés ISR présentent pour chaque portefeuille géré les objectifs généraux en terme financiers et extra-financiers.

Afin d'apporter des éléments d'appréciations sur les contributions des investissements des fonds labellisés ISR de La Financière Responsable à certains de ces objectifs, elle publie un rapport périodique relatif à leurs apports extra-financiers au sein de son rapport – article 29 mis à disposition sur son site internet.

2) Moyens dédiés à l'ESG et aux risques de durabilité

La Financière Responsable a fait le choix d'une gestion intégrée de l'ESG. L'équipe de gestion et de recherche ISR de La Financière Responsable est composée de quatre gérants-analystes, incluant le Responsable de la gestion et d'un chargé des techniques ISR. Par ailleurs, les analystes-gérants sont conseillés dans leur analyse par un spécialiste des stratégies d'entreprise.

Plus précisément, les analystes-gérants réalisent l'analyse stratégique, financière et extra-financière de chaque valeur sélectionnée, de manière à développer une appréciation « intégrale » de chaque entreprise, méthode spécifique appliquée par la gestion de La Financière Responsable. L'analyse ESG est réalisée en interne sur la base des questionnaires extra-financiers et « handicap au travail » adressés directement aux émetteurs.

Ces deux questionnaires et leurs réponses nourrissent des bases de données propriétaires :

- L'Empreinte Ecosociale®, base de données ESG
- L'Inclusion Indicators Database – 2ID®, base de données dédiée à la politique handicap des entreprises

Dans le cadre de mise à jour annuelle de l'Empreinte Ecosociale®, plus de 200 entreprises sont interrogées. À ce jour, cette base de données comprend un historique de 174 indicateurs (68 sociaux, 39 environnementaux et 67 liés aux pratiques de gouvernance).

Quant à l'Inclusion Indicators Database®, elle comprend 67 indicateurs répartis sur 7 axes d'évaluation liés à l'inclusion des personnes en situation de handicap en entreprises.

Au regard de cette organisation et de ce processus de gestion innovant, les enjeux extra-financiers sont pleinement intégrés par la gestion.

3) Un engagement présent à tous les niveaux

Dès sa création en 2007, La Financière Responsable s'est consacrée à l'Investissement Socialement Responsable. Elle a développé une méthode de sélection des entreprises de qualité qui, selon l'analyse, conjugue cohérence

stratégique, bonnes pratiques extra-financières et performance financière. **L'Investissement Socialement Responsable, au travers de la prise en considération des éléments environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), est partie intégrante de cette sélection de valeurs.**

L'engagement de La Financière Responsable et de l'intégralité de ses équipes est également reflété par la mise en place de :

- La Politique de gestion des risques attentive aux aspects extra-financiers et au respect des dispositifs de contrôle définis en la matière ;
- La Politique de rémunération dont la synthèse est disponible via ce lien ; [Politique de rémunération](#) ;
- [La Politique d'exclusion](#) qui précise les modalités d'application et le périmètre des critères d'exclusion extra-financier ainsi que la typologie ISR propre à la Gestion Intégrale IVA® – Integral Value Approach. Cette politique d'exclusion vise à réduire le risque de durabilité ;
- [La Politique d'exclusion du charbon](#) qui définit deux niveaux de prise en compte : charbon thermique et place du charbon dans le mix énergétique ;
- [La Politique de gestion des controverses](#) qui détaille les mécanismes et processus de prises de décisions internes sur ce sujet ;
- [La Politique d'engagement](#) actionnarial afin de définir les formes et modalités de dialogue instauré avec les entreprises ;
- [La Politique de vote](#) aux Assemblées Générales qui définit les points d'attention lors de l'analyse des résolutions par les équipes d'analystes-gérants ;
- [Le Code de Transparence](#) des fonds gérés par La Financière Responsable ;
- Le Rapport annuel auprès des **Principes d'Investissement Responsable** des Nations Unies (UNPRI) dont LFR est signataire depuis 2009 est rendu public [sur son site internet](#)

La Financière Responsable adhère au Forum pour l'Investissement Responsable, au CDP (ex-Carbon Disclosure Project) et est membre de Paris Europlace.

En octobre 2016, La Financière Responsable a reçu le Prix du projet innovant de l'année, dans la catégorie des sociétés de gestion de moins d'un milliard d'€ d'encours, pour l'Empreinte Ecosociale® et sa digitalisation.

De plus, **La Financière Responsable s'est vue récompensée par l'obtention du Trophée RSE 2017 dans la catégorie Finance Durable pour sa méthode de gestion financière responsable : la Gestion Intégrale IVA®.**

En 2022, le fonds LFR Actions Solidaires ISR a reçu le Top de Bronze des fonds éco-responsables à l'initiative de <https://www.toutsurmesfinances.com/>.

Enfin, La Financière Responsable bénéficie d'un Crédit d'Impôt Recherche au titre de l'Empreinte Ecosociale® et de sa recherche extra-financière.

4) Mise en place d'une méthodologie d'analyse

Face aux enjeux de développement durable, La Financière Responsable a mis en place une méthode de gestion unique propriétaire : la Gestion Intégrale IVA® – Integral Value Approach.

Cette approche de convictions consiste à sélectionner des entreprises de croissance, après une analyse détaillée :

- 1) Du métier et de la stratégie de l'entreprise, dans son contexte économique ;
- 2) De la mise en œuvre concrète de cette stratégie, par le management, auprès de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise (employés, environnement, clients, fournisseurs, partenaires, société civile, actionnaires).

Il s'agit à cette étape d'analyser les pratiques extra-financières concrètes des entreprises et d'apprécier la cohérence de ces pratiques au regard du projet stratégique de l'entreprise. Les données de nature extra-financière sont prises en compte en amont de la réalisation de l'analyse financière ;

- 3) De la solidité financière de l'entreprise, de sa rentabilité (passée et future) et du niveau de valorisation de son titre en bourse.

Les critères extra-financiers (ESG) y sont intégrés après l'analyse macroéconomique : application des critères d'exclusion, analyse selon le processus de Gestion Intégrale IVA® des titres et classement des entreprises selon les typologies ISR et handicap² élaborées par La Financière Responsable.

Davantage d'explications sur cette méthodologie de gestion sont à la disposition des investisseurs sur le site internet de La Financière Responsable, au sein du Code de Transparence des fonds labellisés ISR ainsi que dans le prospectus des fonds.

² Questionnaire et typologie Handicap dédiés aux fonds LFR Inclusion Responsable ISR

5) Construction et gestion du portefeuille

L'équipe de gestion de La Financière Responsable valide la cohérence de son diagnostic stratégique et extra-financier avec l'analyse financière et boursière de la valeur. Sont étudiés notamment le potentiel de croissance de l'entreprise, sa rentabilité (ratios de profitabilité, acquisitions / ventes d'actifs, potentiel d'amélioration...), sa flexibilité financière (ratios d'endettement, contrôles des actionnaires, évolution des bénéfices...), sa liquidité et son potentiel boursier. Une analyse de valorisation est réalisée. La construction du portefeuille se poursuit à partir de l'univers d'investissement éligible. L'analyse financière fondamentale, la valorisation et la liquidité déterminent ensuite les investissements et les pondérations dans le portefeuille. Notre style de gestion se caractérise par une approche de convictions qui se démarque des indices de marché.

La Financière Responsable a mis en place un Comité d'Investissement mensuel réunissant l'équipe de gestion, l'analyste stratégique, l'équipe commerciale et le RCCI. Chaque mois, il décide collégalement (décision prise par l'équipe de gestion) de l'éligibilité d'un émetteur aux fonds de La Financière Responsable après exposition de l'analyse par l'équipe de gestion. Les Comités d'Investissement font l'objet d'un compte-rendu.

Le suivi fondamental et extra-financier des valeurs est réalisé en permanence. Ce suivi est renforcé par la tenue d'un Comité valeur, organisé 15 jours après le comité d'investissement. Il réunit l'équipe de gestion et l'analyste stratégique pour faire un point sur les marchés et sur les actualités des valeurs de l'univers d'investissement. Ce suivi mensuel permet d'apprécier l'orientation d'investissement des portefeuilles.

Les résultats des analyses menées selon la méthodologie de Gestion Intégrale® sont pris en compte dans les décisions d'investissement et dans la politique de gestion des portefeuilles : LFR Euro Développement Durable ISR, LFR Actions Solidaires ISR, LFR Inclusion Responsable ISR.

Deux schémas synthétiques des processus de gestion de La Financière responsable sont disponibles en annexe 2.

6) Evaluer les impacts positifs de la démarche

La contribution extra-financière des actifs présents dans les fonds labellisés ISR, selon le référentiel français, **fait l'objet d'un suivi et celui-ci est communiqué** aux investisseurs via un rapport ESG annuel « Article 29 » également disponible sur le site internet de La Financière Responsable.

V. Prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité (Art. 4 SFDR) – « PAI »

Pour La Financière Responsable, la prise en compte des incidences négatives en **matière de durabilité passe par une sélection d'émetteurs de qualité, de croissance et engagés** dans une démarche de développement durable. En effet, une telle sélection contribue à réduire les externalités négatives induites par ses investissements. Pour y parvenir, elle a développé plusieurs dispositifs :

1) Deux bases de données propriétaires

La Financière Responsable a développé deux bases de données dédiées à **l'analyse et l'évaluation des émetteurs sur les aspects extra-financiers** :

- **L'Empreinte Ecosociale®** : la base de données comprend un historique de 174 indicateurs (68 sociaux, 39 environnementaux et 67 liés aux pratiques de gouvernance) mis à jour annuellement depuis 2009 **au moyen d'un questionnaire** développé par les équipes de LFR et transmis à plus de 240 émetteurs ;
- **L'Inclusion Indicators Database – 2ID®** : la base de données est liée aux réponses obtenues au questionnaire « Handicap au Travail », adressé aux entreprises tous les deux ans. Il est constitué de 67 points répartis sur **7 axes d'évaluation liés à l'inclusion des personnes en situation de handicap** en entreprises. Cette base de données existe depuis 2019 et elle est dédiée au fonds LFR Inclusion Responsable ISR.

Ces deux bases de données propriétaires nourrissent l'analyse de l'équipe de gestion dans le cadre de la méthodologie : *Integral Value Approach - IVA®*.

Les indicateurs relatifs aux incidences négatives en matière de durabilité ont été **intégrés au questionnaire de l'Empreinte Ecosociale®**. À ce jour, les équipes de LFR ont décidé d'adopter une approche qualitative dans la gestion de ces indicateurs. Elles se réservent le droit d'évoluer vers une approche quantitative via la définition de seuils, etc. lorsqu'un recul suffisant permettra de nourrir l'analyse et la réflexion dans le cadre la Gestion Intégrale - IVA®.

2) Une politique d'exclusion

Les critères d'exclusion de La Financière Responsable ont pour objectif de **prévenir l'investisseur de tout investissement dans des sociétés dont les activités sont incompatibles avec le développement durable ou à fort risque de réputation voire de controverses.**

Les enjeux relatifs aux changements climatiques sont intégrés par La Financière Responsable dans ses choix d'investissements en prenant en compte la nature des activités de l'entreprise et ses impacts directs et indirects en cohérence avec les enjeux de développement durable. Ainsi, sont exclues de tout investissement les entreprises :

- fortement émettrices de gaz à effet de serre à hauteur de plus de 60 millions de tonnes équivalent CO₂ (scope 1 et 2) par an ;
- impliquées dans l'utilisation du charbon thermique comme source d'énergie en vue de produire de l'électricité ou en cogénération, selon les modalités prévues par la politique de LFR ;
- faisant l'objet de controverses et infractions avérées en matière sociale ou Droits de l'Homme ;
- ayant pratiqué des licenciements sans accompagnement au cours des trois dernières années ;
- refusant de fournir ou communiquer les informations extra-financières et/ou financières indispensables à l'analyse IVA[®] et à la qualité de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Enfin, La Financière Responsable est pleinement attentive au respect des codes et normes internationales de :

- La Convention sur les armes à sous-munition ou Convention d'Oslo ainsi que la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel ou Convention d'Ottawa en procédant à l'exclusion systématique des entreprises ayant des liens directs ou indirects avec ces activités, autant que ses dispositifs de recherche ESG permettent de détecter de tels liens.
- Lien vers : [La Politique d'exclusion](#) et [La Politique d'exclusion du charbon](#).

3) Une politique de gestion des controverses

Les entreprises sélectionnées dans les fonds de LFR (hors Enjeux Croissance Monde) ont généralement une envergure internationale, et peuvent parfois être l'objet de controverses dans les domaines ESG, mais également en matière des droits de l'homme ou vis-à-vis des parties prenantes de l'entreprise. Certaines

controverses peuvent significativement impacter l'image de l'entreprise, sa notoriété, son cours de bourse, la performance du fonds et la société et/ou l'environnement.

Par ce dispositif, La Financière Responsable se fixe un double objectif :

- Dans la mesure de ses moyens et avec ses meilleurs efforts, veiller au suivi continu de la prise en compte des attentes et des exigences visées par **les critères d'exclusion de chacun des fonds et communiqués aux investisseurs. Dans la mesure du possible, agir et préserver l'intérêt des porteurs de parts dans leurs investissements et les risques de réputation associés.**
- La gestion des controverses permet d'**identifier d'éventuelles sources d'externalité négatives et de** considérer le risque en matière de durabilité tel que défini par le règlement SFDR, à savoir un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

Lors de l'**identification d'une controverse**, le processus de gestion de ce type d'événement a pour but premier de **collecter l'ensemble des informations fiables disponibles, afin d'aboutir à une prise de décision étayée et objectivée** conformément à la philosophie et à la politique d'investissement de ses fonds :

1. **La collecte d'informations** : l'équipe de gestion de La Financière Responsable recueille les informations écrites disponibles : articles de presses, communiqués, documents de recherches de courtiers, etc.
Lorsque cela est **nécessaire, l'équipe prend un contact direct avec l'entreprise afin de recueillir la position de l'entreprise sur sujet. Cette prise de contact peut être effectuée auprès de toute partie-prenante ou entité lanceuse d'alerte** : ONG, journalistes, etc. ;
2. Analyse et étude des informations obtenues ;
3. Prise de décision.

Lien vers : [La Politique de gestion des controverses](#)

4) Une politique d'engagement

La politique d'engagement de LFR s'exerce vis-à-vis des entreprises pour le compte et au nom des investisseurs. Elle s'accompagne d'une nécessaire humilité et se détache de toute agressivité. Cela passe par la compréhension des contraintes de différentes natures et du positionnement stratégique de l'entreprise guidant ses efforts pour assurer et pérenniser sa croissance. Ce

travail de prise de connaissance doit être complété par un dialogue permettant **de vérifier, et donc de confirmer ou d'infirmer, l'analyse menée par l'équipe de gestion.**

Cette démarche est **menée dans un esprit d'ouverture qui laisse une large place** au questionnement en ayant recours aux dispositifs de recherche interne et aux bases de données propriétaires.

La démarche d'engagement menée par l'équipe de gestion vers l'entreprise consiste à établir un dialogue pouvant porter sur des sujets stratégiques, extra-financiers ou financiers. Ces échanges et questionnements permettent à LFR de **se forger une opinion solide et étayée sur la capacité de l'entreprise à assurer, de façon durable, le développement de son activité à moyen-long terme.** Cette **démarche peut également constituer un champ d'amélioration possible des pratiques RSE de l'entreprise, ou un point de communication pertinent à développer,** les équipes de La Financière Responsable adressent cette réflexion **directement au management de l'entreprise concernée. Ce dialogue a pour but d'accompagner l'entreprise dans sa réflexion sur sa Responsabilité Sociale et Environnementale.** La Financière Responsable considère que la compréhension **par l'entreprise** de ses enjeux sociétaux est un élément clef pour la création de valeur à long terme.

Lien vers : [La Politique d'engagement](#)

Les dispositifs mis en place dans le processus de gestion de La Financière Responsable permettent de limiter les incidences négatives en matière de durabilité. Par ailleurs, les contributions extra-financières des investissements de **La Financière Responsable font l'objet** de rapports périodiques incluant plusieurs indicateurs chiffrés issus de ses bases de données propriétaires.

La Financière Responsable, en raison de sa taille, reconnaît qu'elle n'est pas encore soumise à l'intégralité des dispositions de l'article 4 de SFDR, néanmoins elle tient compte, autant que possible, des principaux impacts négatifs de ses **décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.** Par ailleurs, la politique relative à la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité pourra être amenée à évoluer.

VI. Récapitulatif des supports de communication

1) Langues utilisées

Les informations communiquées par La Financière Responsable sont disponibles en français.

2) Documents précontractuels

La Financière Responsable décrit la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans ses **décisions d'investissement** au sein des prospectus de chacun des fonds gérés par La Financière Responsable :

- Prospectus de [LFR Euro Développement Durable ISR](#),
- Prospectus de [LFR Actions Solidaires ISR](#),
- Prospectus de [LFR Inclusion Responsable ISR](#),
- Prospectus d'[Enjeux Croissance Monde](#).

Ces documents intègrent les annexes d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés par le règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR ».

3) Site internet

L'accès aux informations sur la manière dont La Financière Responsable intègre respectivement les risques pertinents en matière de durabilité, importants ou susceptibles de l'être, dans son processus de prise de décision d'investissement, sont publiques et tenues à jour de manières concises sur son site internet : www.la-financiere-responsable.fr, notamment à la rubrique « Documentation réglementaires ISR/ESG ».

Les informations publiées sur le site internet font l'objet de mises à jour ponctuelles.

4) Documentation commerciale

La Financière Responsable veille à ce que ses communications à caractère promotionnel ne contredisent pas les informations publiées. Par ailleurs, L'approche extra-financière et l'application de critères ESG dans le processus d'investissement des fonds labellisés ISR sont suffisamment engageants pour faire l'objet d'une communication centrale, au sens de la position-recommandation AMF DOC-2020-03.

5) Rapports périodiques

La Financière Responsable gère des produits financiers

- Faisant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance, conformément à la définition de **l'article 8 du règlement** européen SFDR : LFR Actions Solidaires, Enjeux Croissance Monde
- **Ayant pour objectif l'investissement durable**, conformément à la **définition de l'article 9** du règlement européen SFDR : LFR Euro Développement Durable ISR, LFR Inclusion Responsable ISR.

Ces fonds font l'objet de rapports périodiques disponibles sur le site internet de La Financière Responsable (www.la-financiere-responsable.fr) :

- Le [compte-rendu de la politique d'engagement actionnarial](#) ;
- Le rapport annuel ESG « Article 29 » de la Loi Energie Climat (LEC)
 - o [LFR Euro Développement Durable ISR](#) ;
 - o [LFR Actions Solidaires ISR](#) ;
 - o [LFR Inclusion Responsable ISR](#).
- Le rapport annuel des OPCVM :
 - o [LFR Euro Développement Durable ISR](#) ;
 - o [LFR Actions Solidaires ISR](#) ;
 - o [LFR Inclusion Responsable ISR](#) ;
 - o [Enjeux Croissance Monde](#).

Courant 2023, les annexes de rapport périodiques pour les produits financiers visés par le règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR » seront disponibles sur le site internet de La Financière Responsable.

VII. Contrôles

La Financière Responsable maintient une fonction de conformité et de contrôle **interne dédiée.. Afin d'assurer de l'indépendance requise par l'exercice de ses fonctions**, le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) est rattaché hiérarchiquement au Président de LFR.

Le dispositif de contrôle de La Financière Responsable repose sur trois niveaux de contrôle :

- Le contrôle de premier niveau réalisé par les opérationnels et leurs hiérarchies ;
- Le contrôle permanent (deuxième niveau) réalisé par la RCCI ;
- Le contrôle périodique réalisé par la RCCI. Le profil de notre société **justifie qu'il soit fait application du principe de proportionnalité pour internaliser le contrôle périodique de troisième niveau.**

Le Contrôle Interne s'assure, dans le cadre du plan de contrôle annuel, que les éléments suivants (non-exhaustifs) sont corrects ou respectés :

- Les moyens humains et techniques mis en place ;
- La procédure de sélection des investissements (dont ESG/ISR) ;
- Le dispositif de conformité et contrôle des risques (dont risques ESG et de durabilité) ;
- **L'application du processus de gestion et l'intégration des données extra-financières (ISR/ESG) dans la sélection des titres ;**
- Le Code de Transparence ;
- Les informations précontractuelles sont disponibles, claires, exactes et non trompeuses ;
- **Les rapports d'engagement actionnarial et d'exercice de vote ;**
- Le « rapport article 29 ».

Dans le cadre de la labellisation ISR des fonds de La Financière Responsable, selon le référentiel français, un audit du processus de gestion et des mesures de transparence est effectué chaque année.

VIII. Article 29 de la loi Energie-Climat

Ce document répond aux exigences de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 08/11/2019 et de son décret d'application n°2021-996 publié le 27/05/2021 pour les sociétés de gestion dotés d'un encours géré ou d'un bilan inférieur à 500 millions d'euros (€).

I. Démarche générale de La Financière Responsable sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Dès sa création en 2007, La Financière Responsable s'est dédiée à l'Investissement Socialement Responsable. La Financière Responsable est une société de gestion de portefeuilles d'actions de sociétés européennes cotées et non cotées (pour les investissements solidaires du fonds LFR Actions Solidaires ISR). Elle sélectionne des entreprises de qualité qui, selon son analyse, conjuguent cohérence stratégique, bonnes pratiques extra-financières et performance financière. L'Investissement Socialement Responsable, au travers de la prise en considération des éléments environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), est partie intégrante de cette sélection de valeurs.

La Financière Responsable a développé une méthode de gestion unique propriétaire : la Gestion Intégrale IVA® – *Integral Value Approach*. Cette approche de convictions consiste à sélectionner des entreprises de croissance, après une analyse détaillée, répartie en 3 volets indissociables :

1. **Analyse stratégique** : analyse du métier et de la stratégie de l'entreprise, dans son contexte économique ;
2. **Analyse extra-financière** : analyse de la mise en œuvre de cette stratégie, des pratiques de l'équipe dirigeante, des relations avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise ;
3. **Analyse financière et de valorisation** : analyse de la solidité financière de l'entreprise, de sa rentabilité (passée et future) et du niveau de valorisation de son titre en bourse.

La prise en compte de données extra-financières, en amont de la réalisation de l'analyse financière des entreprises, est une caractéristique forte de la Gestion Intégrale IVA®. Elle doit permettre également à La Financière Responsable de prendre en compte les risques extra-financiers qui pèsent sur l'entreprise. Les risques de durabilité³, définis par le règlement européen *Sustainable Finance Disclosure Regulation - SFDR*, sont ainsi intégrés dans le cadre de la recherche et l'analyse tout au long du processus d'investissement propre à LFR. Cette

³ Événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (changement climatique, biodiversité, santé et sécurité, non-respect de la législation, amendes, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via divers mécanismes, notamment : une diminution des revenus; une hausse des coûts; des dommages, une dépréciation voire un blocage de la valeur des actifs ; amendes ou risques réglementaires. En raison de leur nature, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des instruments financiers est susceptible de s'accroître au cours du temps. (cf. Règlement UE 2019/2088)

méthode de gestion s'insère, évidemment, dans la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, encouragée par les [17 Objectifs de Développement Durable](#) (ODD) adoptés par les Etats-membres de l'Organisation des Nations Unies.

Outre sa méthode de sélection responsable, La Financière Responsable a défini une [politique de vote](#) qu'elle exerce aux **Assemblées Générales des entreprises** dont ses fonds sont actionnaires. Elle vise à exercer exhaustivement ses droits de vote pour chacune des Assemblées Générales des entreprises en portefeuille. La gestion de convictions de La Financière Responsable conduit également ses équipes à mener une **politique d'engagement active auprès des entreprises investies**. Cette politique peut être étendue à des entreprises non investies mais faisant partie de l'univers d'investissement. Ainsi, La Financière Responsable incite les entreprises cotées à améliorer leurs pratiques en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE). Chaque année, La Financière Responsable publie son [rapport d'engagement actionnarial](#) sur son site Internet.

Dans un premier temps, la méthodologie de l'Empreinte Ecosociale® et de l'Inclusion Indicators Database® sera expliquée ainsi que les moyens humains mis en œuvre pour le suivi des émetteurs et la méthode d'évaluation des contributions des investissements, conformément aux exigences du label ISR. Puis, des indicateurs représentatifs des domaines sociaux, environnementaux, de gouvernance et des Droits de l'Homme seront soumis à une analyse.

1) La méthodologie de l'Empreinte Ecosociale® et de l'Inclusion Indicators Database®

a. Nature des critères extra-financiers pris en compte

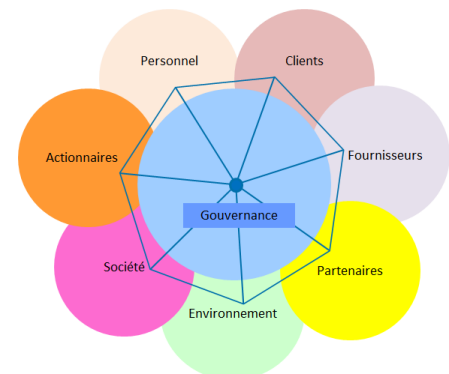
Les informations exploitées par les équipes de La Financière Responsable émanent directement des entreprises et sont collectées périodiquement via un questionnaire ESG / handicap adressé par les équipes de La Financière Responsable. Ces informations peuvent également figurer dans la **communication officielle de l'entreprise via ses multiples supports d'information** (Document d'Enregistrement Universel, Rapport Intégré, Rapport de Développement Durable, bilans sociaux, etc.). Toutes les données obtenues des entreprises par La Financière Responsable sont ainsi opposables aux tiers.

L'ensemble de ces données sont agrégées dans les bases de données Empreinte Ecosociale® et Inclusion Indicators Database® pour la politique handicap des entreprises. Ces données ESG tangibles concernent les fonds LFR Euro Développement Durable ISR, LFR Actions Solidaires ISR, LFR Inclusion Responsable ISR, les valeurs des indices du CAC 40, de l'Euro Stoxx 50 DNR et du Stoxx Europe 50. Elles interviennent également dans le cadre de la gestion

conseillée (*contrat d'advisory*) auprès de Mapfre AM pour les fonds Mapfre Capital Responsable, Mapfre Inclusion Responsable et 2 fonds de pension.

Concernant l'Empreinte Ecosociale® de La Financière Responsable :

En 2022, la base de données Empreinte Ecosociale® de La Financière Responsable regroupait 174 indicateurs extra-financiers pour plus de 240 entreprises européennes. Depuis plus de 10 ans, les équipes de La Financière Responsable collectent et mettent à jour chaque année cette base de données.



Source : La Financière Responsable

Les indicateurs ESG de l'Empreinte Ecosociale® permettent lors de l'analyse ESG d'évaluer le degré d'intégration de l'ensemble des parties-prenantes par l'entreprise : personnel, actionnaires, clients, fournisseurs et partenaires, l'environnement et la société. Cette diversité d'indicateurs permet donc d'évaluer au mieux la réalité des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance des entreprises qui composent les fonds de La Financière Responsable ainsi que leur univers de valeurs éligibles.

Plus spécifiquement concernant le fonds LFR Inclusion Responsable ISR, lancé le **28 juin 2019, après 18 mois de travaux de recherche et d'analyse, le fonds sélectionne, à partir de la Gestion Intégrale IVA® - Integral Value Approach⁴, des entreprises européennes de qualité et de croissance, engagées en faveur de l'inclusion en entreprise des personnes en situation de handicap** via une analyse supplémentaire spécifique. Pour La Financière Responsable, l'effort d'inclusion des personnes en situation de handicap par l'entreprise est, en complément de la stratégie, des données ESG et financières, révélateur de la qualité de l'entreprise. En effet, l'entreprise inclusive est dotée d'une forte capacité à s'enrichir de la différence, d'un esprit d'équipe qui reconnaît la fragilité de l'autre et de tous. Enfin, une telle entreprise apparaît mieux préparée au changement, plus créative et encline à encourager l'innovation afin de contribuer à la création de valeur à long terme.

Concernant l'Inclusion Indicators Database® :

L'Inclusion Indicators Database® centralise les données collectées par les équipes de La Financière Responsable au moyen du questionnaire « handicap au travail » pour le fonds LFR Inclusion Responsable ISR. Il permet d'apprécier la qualité inclusive de l'entreprise envers les personnes en situation de handicap.

⁴ La Gestion Intégrale IVA® est résolument tournée vers les entreprises bénéficiant d'un fort potentiel à croître à moyen et long terme dans leur environnement macroéconomique et concurrentiel. En conséquence, les gérants-analystes procèdent à l'analyse de ce développement pour chaque entreprise, sous toutes les composantes de la chaîne de valeur : développement économique, relations sociales, relations avec les clients, les fournisseurs, les sous-traitants ou de façon plus générale les partenaires, liens tissés avec la société civile, l'environnement, ou encore le mode de gouvernance et le management des dirigeants. À l'issue de l'analyse, les équipes de LFR disposent d'une vision élargie et complète des pratiques et de la perspective de croissance de l'entreprise, aussi appelées développement intégral de l'entreprise.

Les équipes de La Financière Responsable transmettent le questionnaire aux **émetteurs de l'univers d'investissement**, collectent et intègrent les réponses dans la base de données afin de procéder à leur évaluation.

L'**Inclusion Indicators Database**[®] intègre les réponses de près de 200 entreprises (sur plus de 350 interrogées à fin 2022). Le questionnaire handicap comporte 67 questions réparties en 7 thèmes :

- **Données chiffrées relatives à l'emploi,**
- La formalisation de la politique handicap : accueil, inclusion et développement professionnel,
- **Adaptation des locaux et l'ergonomie des postes de travail,**
- **Le recrutement et l'intégration,**
- La rétention des personnes en situation de handicap,
- La participation à des initiatives spécifiques ou le soutien à des **programmes d'inclusion,**
- **Les opérations réservées au secteur protégé, c'est-à-dire aux Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT).**

Au travers de l'ensemble de son positionnement et de son processus d'analyse, le fonds a un objectif de contribution directe à deux des dix-sept Objectifs de Développement Durable :



Cible 8.5 : « Promouvoir la cohésion sociale et investir dans des **systèmes de résilience et d'action pris en main par les communautés.** »



Cible 10.2 : « **D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.** »

b. Processus de collecte et d'élaboration de la base de données :

Les informations exploitées par les équipes de La Financière Responsable émanent directement des entreprises et sont collectées par ses équipes au moyen de questionnaires **extra-financiers normés. Pour l'Empreinte Ecosociale**[®], le questionnaire est pré-rempli à partir des éléments issus des documents officiels des entreprises.

La validation des données pré-collectées et le remplissage éventuel du reste du questionnaire sont réalisés grâce à la prise de contact direct avec chaque entreprise (Direction des Ressources Humaines, Direction **de l'Environnement**, Service de Relations avec les investisseurs). Le recours à des questionnaires **pour la collecte d'informations permet à La Financière Responsable d'obtenir**

davantage d'informations de la part des émetteurs via la démarche d'engagement ainsi menée.

Le questionnaire « handicap au travail » de LFR qui vient nourrir l'Inclusion Indicators Database® ne fait pas l'objet d'un pré-remplissage et la réponse des entreprises se fait sur la base du volontariat.

Toutes les données collectées par LFR auprès des entreprises sont ainsi opposables aux tiers.

Cela procure une solidité déterminante pour la réalisation et l'édition du rapport extra-financier ainsi que pour le suivi de la performance extra-financière requis par le Label ISR. Il n'est fait aucunement appel à une agence extra-financière ; l'analyse et l'appréciation générale de la situation ESG de l'entreprise, qui pour LFR est un des fondements de la gestion ISR, sont donc effectuées en interne par les équipes de La Financière Responsable.



Le processus de réalisation de l'Empreinte Ecosociale® et de l'Inclusion Indicators Database® constitue un élément moteur du progrès de la communication en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise. Toujours avec l'objectif de mieux comprendre l'entreprise, le questionnaire évolue chaque année. Le travail de collecte et de communication de ces données dans le cadre de l'Empreinte Ecosociale® et de l'Inclusion Indicators Database® permet de contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable, particulièrement le n°16 « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous » au travers de sa cible n°10 « Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux ».

c. Analyse des données collectées et évaluation de la contribution extra-financière (ESG)

Les rapports extra-financiers générés à partir de l'Empreinte Ecosociale®, chaque année, permettent une comparaison systématique des données recueillies pour chaque portefeuille avec celles de l'indice de référence (l'Euro Stoxx 50 DNR sur une période donnée). L'exploitation de la plateforme Qlick permet l'intégration de l'Empreinte Ecosociale® sur un support puissant pour la visualisation et l'analyse des données. Lorsque les mesures affichées laissent apparaître des résultats ESG meilleurs que ceux présentés par l'indice, nous pouvons alors affirmer que le portefeuille que nous avons constitué, intégrant la prise en compte des données financières et ESG, présente à l'épargnant l'opportunité d'un investissement à contribution positive (ou négative dans le cas inverse) selon le(s) critère(s) qui l'intéresse(nt).

Les mesures issues de l'Inclusion Indicators Database® font quant à elles l'objet d'une comparaison systématique des données entre les réponses apportées

par les entreprises du fonds LFR Inclusion Responsable ISR et l'ensemble des entreprises ayant répondu au questionnaire, constituant en quelque sorte un « peer group » ou groupe de comparaison. Le taux de réponse de chaque indicateur est systématiquement mis à la disposition du lecteur.

Enfin, il faut garder à l'esprit que l'objectif confié par les investisseurs est d'obtenir une bonne performance financière, en tenant compte de l'intégralité des caractéristiques de l'entreprise étudiée par les équipes de La Financière Responsable (stratégiques, financières et extra-financières), comme l'illustre la méthode de la Gestion Intégrale IVA®. Les résultats obtenus sont donc souvent le fruit d'un « compromis », lorsqu'il est possible. À défaut, l'analyse et l'appréciation globale (IVA® Integral Value Approach) pourrait conduire à ne pas retenir une valeur, alors même qu'elle présenterait sous certains aspects d'indéniables qualités.

Le rapport annuel ESG « Article 29 » de la Loi Energie Climat (LEC) sera disponible d'ici juin 2023 :

- LFR Euro Développement Durable ISR ;
- LFR Actions Solidaires ISR ;
- LFR Inclusion Responsable ISR.

d. Moyens mis en œuvre pour le suivi des valeurs et le suivi de la performance extra-financière

La collecte d'indicateurs ESG, l'analyse et le suivi des performances ESG sont des processus entièrement internalisés chez LFR et pris en charge par l'équipe d'analystes-gérants. L'équipe est composée de quatre gérants-analystes dont un responsable de gestion et d'un chargé des techniques ISR.

Pour une valeur examinée, l'analyste-gérant est en charge :

- De l'analyse stratégique menée, notamment, grâce aux travaux sur les « stratégies génériques » des entreprises de Michael Porter,
- De l'analyse extra-financière et du respect des critères d'exclusion, qui passent notamment par une classification des entreprises selon une typologie ISR développée par les équipes de LFR :

Investissable	Chef de file	Communication complète et exemplaire Résultats extra-financiers de qualité Programme de progression solide	Non investissable	Dilettante	Pratiques jugées insuffisantes Engagement au minimum requis Absence d'amélioration notable
	Bon élève	Communication quasi complète Résultats extra-financiers satisfaisants Dialogue intéressé et constructif		Communicante	Priorité à la communication pour des pratiques extra-financières limitées Risque extra-financier important
	Prometteur	Communication naissante mais en progression Résultats parcellaires mais satisfaisants Dialogue actif pour définir les voies d'amélioration		Non concernée	Absence ou manque d'intérêt aux enjeux extra-financiers Peu d'indicateurs fournis

- de l'analyse de la politique handicap et de la classification des entreprises selon la typologie dédiée pour le fonds LFR Inclusion Responsable ISR :



- De l'analyse financière,
- De la présentation du cas d'investissement au comité mensuel d'investissement jusqu'au suivi au sein du portefeuille, y compris les mises à jour financières et ESG annuelles,
- Des actions d'engagement et de dialogues auprès de l'émetteur.

Les trois analystes-gérants sont encadrés par le Responsable de gestion, qui préside le Comité d'Investissement et prend part à l'intégralité des réunions et comités sur les aspects financiers et extra-financiers relatifs à la détention des titres. Le Responsable de gestion est garant du respect et de l'application du processus d'investissement et de gestion.

L'équipe de gestion de La Financière Responsable dispose également d'un référent spécialiste en stratégie, qui accompagne les analystes-gérants dans la recherche de cohérence entre les données ESG et la stratégie adoptée par l'entreprise pour sa recherche de croissance. Le référent spécialiste en stratégie participe également à l'ensemble des comités et réunions mensuelles qui abordent les aspects extra-financiers.

Par ce processus rigoureux, les équipes de La Financière Responsable visent, autant qu'il leur est possible, à réduire l'exposition de leurs clients-investisseurs aux risques de durabilité tout en contribuant à limiter les préjudices sur les aspects environnementaux et sociaux⁵.

2) Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Sur son site Internet, La Financière Responsable présente son approche de l'Investissement Socialement Responsable, sa politique d'investissement, sa politique relative aux risques en matière de durabilité et ESG, ainsi que des informations sur ses fonds d'investissements (prospectus, DIC PRIIPS, rapport annuel de gestion, etc.). Sa politique relative aux risques de durabilité (objet du

⁵ Incidences négatives en matière de durabilité, telles que définies par le règlement EU 2019/2088 *Sustainable Finance Disclosure* dit « SFDR ».

présent document), **ses politiques d'engagement et de vote** ainsi que le **récapitulatif de son activité de vote et d'engagement sur le dernier exercice** sont disponibles également sur son site à la rubrique dédiée « [Documentation réglementaire ISR/ESG](#) ».

Le rapport ESG, mis à jour chaque année et publié sur son site internet, présente un **échantillon d'indicateurs issus des bases de données Empreinte Ecosociale®** et *Inclusion Indicators Database - 2ID®*. Il met en évidence le suivi de la performance extra-financière des fonds dans le cadre des exigences du Label **ISR et de l'Article 29 de la Loi Energie-Climat**.

La politique de gestion intégré au rapport annuel de chaque fonds comprend un récapitulatif de chaque valeur entrée et sortie du portefeuille au cours de **l'exercice** expliquant les raisons financières et/ou extra-financières qui ont motivé cette décision. Ce rapport, disponible sur le site internet de LFR, intègre également les entreprises mises sous surveillance, le cas échéant, ainsi que le processus de suivi mis en place.

LFR Euro Développement Durable ISR, LFR Actions Solidaires ISR et LFR Inclusion Responsable ISR sont des fonds ISR labellisés ouverts au public et ont donc, à ce titre, adhéré au [Code de transparence de l'AFG et du FIR](#). Le **Code de transparence des fonds**, mis à jour chaque année, est disponible sur le site Internet de La Financière Responsable dans la rubrique dédiée à chaque fonds.

LFR communique régulièrement sur son site internet des informations sur **l'Investissement Socialement Responsable**, la mesure de la donnée ESG ou **encore des points d'analyse ESG spécifiques qu'elle relaie sur les réseaux sociaux** (LinkedIn).

Tous les mois, LFR édite un rapport de gestion, **qui a bénéficié d'une refonte** importante en août 2022. Il comprend **d'une part** des éléments chiffrés (données financières et extra-financières) et **d'autre part un commentaire sur la politique** de gestion pour les fonds [LFR Euro Développement Durable ISR](#), [LFR Actions Solidaires ISR](#) et [LFR Inclusion Responsable ISR](#). Ces documents sont disponibles sur le site Internet de LFR dans la rubrique de chaque fonds et envoyés par mail aux investisseurs et partenaires. Il y est fait état, outre des données financières du fonds (performances, répartition des investissements par pays et par secteurs, classement des principales lignes, etc.), de différentes informations ESG :

- Une page dédiée aux données extra-financières du portefeuille comprenant la répartition du portefeuille suivant la typologie ISR de LFR (chefs de file, bons élèves, élèves prometteurs, sous surveillance) ainsi que la typologie relative à **l'inclusion** (chef de file, engagés et prometteurs) pour le fonds LFR Inclusion Responsable ISR. Elle comprend également **l'univers d'investissement**, les entreprises placées sous surveillance, le cas échéant, et 6 indicateurs ESG : **l'empreinte carbone, l'intensité carbone, la consommation d'eau, le taux de croissance annuel**

des effectifs sur 5 ans, le taux de féminisation des effectifs, l'intégration de critères RSE dans la politique de rémunération des dirigeants exécutifs ainsi que la part des entreprises signataires du Pacte Mondial.

- Une page supplémentaire relative **aux données et indicateurs d'inclusion** des entreprises du portefeuille du fonds LFR Inclusion Responsable ISR : le profil du portefeuille par **pilier d'évaluation du questionnaire handicap** par rapport aux exigences du **seuil d'éligibilité**, **la taux d'emploi** des personnes en situation de handicap dans le pays où se situe le siège social **de l'entreprise et 6 autres indicateurs** issus des **pilliers du questionnaire « handicap au travail » comparé à l'ensemble de l'Inclusion Indicators Database – 2ID.**
- Une page « durabilité & engagement actionnarial » intégrant les actions **d'engagements actionnarial menées**, **la matrice d'appréciation des** risques de durabilité et enjeux ESG des 5 premières lignes du fonds, les principaux Objectifs de Développement Durable (ODD) déclarés par les 5 premières entreprises du fonds. Pour le fonds LFR Actions Solidaires ISR, **la contribution directe des entités de l'Economie Sociale et Solidaire aux** ODD soutenue par le fonds est décrite. Pour le fonds LFR Inclusion Responsable ISR, la contribution directe du fonds aux ODD en raison de son positionnement.
- Enfin, la politique de gestion **qui l'accompagne** permet de citer les nouvelles entreprises du portefeuille, ou celles qui en sont sorties, avec une mention relative aux motifs financiers ou et/ou extra-financiers qui ont contribué à cette décision.

3) Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

La Financière Responsable poursuit son engagement via la participation à des initiatives visant à promouvoir les pratiques de l'Investissement Socialement Responsable.



- **Les Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI)** : La Financière Responsable est signataire des PRI depuis le 4 juin 2007,. L'initiative, soutenue par l'Organisation des Nations Unies vise à accompagner les investisseurs dans l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance **d'entreprise dans le processus d'investissement.** Elle organise des travaux et événements de place permettant le partage de pratiques.

- LFR est également signataire du [CDP](#) (ex Carbon Disclosure Project) : organisation non-gouvernementale qui réunit de



nombreux investisseurs à travers le monde et qui encourage les entreprises à calculer leurs impacts environnementaux.



- LFR est adhérente au [Forum pour l'Investissement Responsable](#) (FIR), association, créée en 2001, à l'initiative de gestionnaires d'actifs, de spécialistes de l'analyse sociale et environnementale et de consultants pour promouvoir l'ISR en France.

- LFR est également membre de [l'AFG](#) et de la Commission Finance Durable. L'association professionnelle promeut les travaux réglementaires en cours, les labels soutenus par les pouvoirs publics, soutient les sociétés de gestion dans l'application de la réglementation, lance des groupes de travail sur des thématiques variées et réalise des statistiques et études annuelles.



Ci-après la liste des fonds gérés directement par La financière Responsable :

Fonds	Labels
LFR Euro Développement Durable ISR	Label ISR
LFR Actions Solidaires ISR	Labels ISR et Finansol
LFR Inclusion Responsable ISR	Label ISR
Enjeux Croissance Monde	<i>Néant</i>

Le [Code de Transparence](#) décrivant le processus d'investissement des fonds labellisés ISR est disponible sur le site internet de La Financière Responsable. Le Label ISR assure, depuis 2016, l'existence d'un processus d'investissement intégrant les critères ESG et audité chaque année.

Plus d'informations sur le label ISR sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lelabelisr.fr/>.

Le Label Finansol, créée en 1997, garantit qu'une partie des investissements de LFR Actions Solidaires ISR est affecté au financement d'entreprises solidaires. Davantage d'informations sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.finance-fair.org/fr>

II. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen est du Conseil du 27/11/2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Le règlement SFDR introduit une classification des produits financiers selon **l'intégration des risques de durabilité et la considération des incidences négatives** en matière de durabilité en trois catégories définies au I, 3) et synthétisés ici.

Au 31/12/2022, les encours gérés directement par La Financière Responsable sont décomposés comme suit :

Fonds	Encours (millions d'€)	Part des encours (%)
LFR Euro Développement Durable ISR	89,12	52,8%
LFR Actions Solidaires ISR	13,34	7,9%
LFR Inclusion Responsable ISR	20,14	11,9%
Enjeux Croissance Monde	46,15	27,3%
<i>Total des encours</i>	<i>168,75</i>	<i>100%</i>

À la date de rédaction du document, les fonds sont classifiés de la façon suivante :

	Article 6	Article 8	Article 9
Fonds gérés	∅	Enjeux Croissance Monde	LFR Euro Développement Durable ISR LFR Actions Solidaires ISR LFR Inclusion Responsable ISR
Part des encours (%)	0%	35,3%	64,7%

En raison des arrondis, le total peut ne pas être égal à 100%.

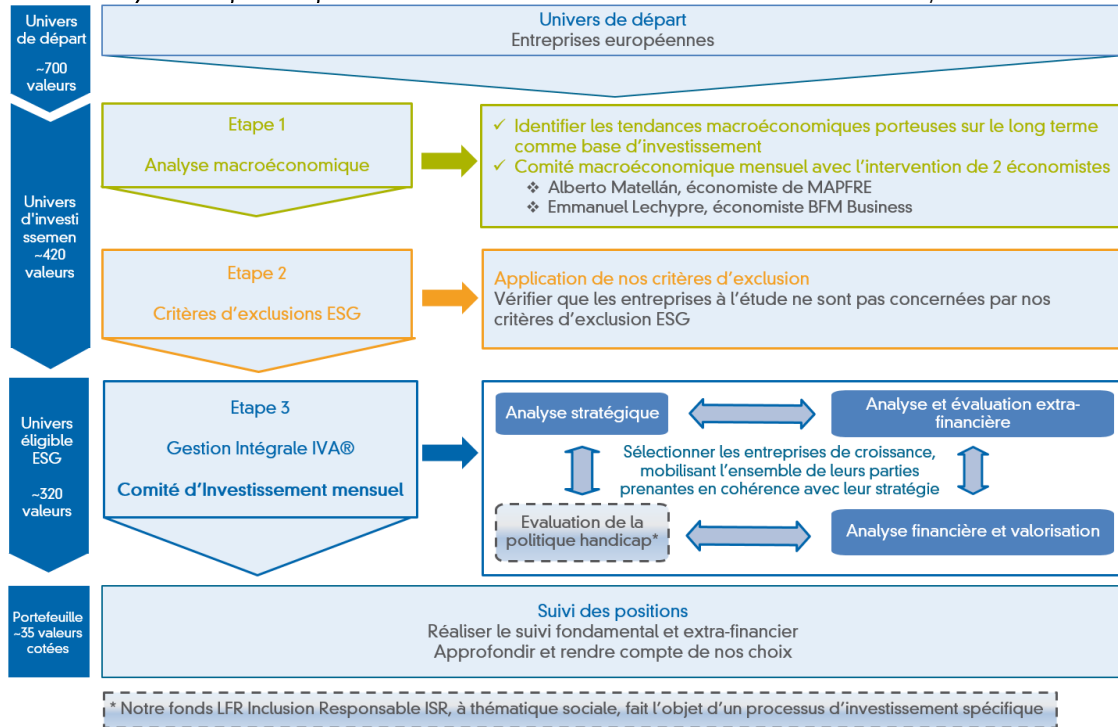
L'ensemble de la documentation réglementaire des OPCVM est disponible sur le site internet de La Financière Responsable :

- <https://www.la-financiere-responsable.fr/documentation-reglementaire-isr-esg/> ;
- <https://www.la-financiere-responsable.fr/lfr-euro-developpement-durable-isr/> ;

- <https://www.la-financiere-responsable.fr/lfr-actions-solidaires-isr/> ;
- <https://www.la-financiere-responsable.fr/lfr-inclusion-responsable-isr/> ;
- <https://www.la-financiere-responsable.fr/enjeux-croissance-monde/>.

IX. Annexe 2

Présentation synthétique du processus d'investissement de La Financière Responsable :



Présentation synthétique du processus d'investissement de LFR Inclusion Responsable ISR :

